

Paris, le 27 JAN. 2010

Monsieur le Président,

Principal opérateur économique de la forêt française, l'office national des forêts doit être l'acteur d'une politique renouvelée, au service d'une valorisation accrue du potentiel économique, environnemental et social de la forêt et plus largement de la filière forêt-bois.

Si les fondations de la politique forestière nationale, transcrites en particulier par la loi d'orientation forestière, renouvelées et adaptées suite au Grenelle de l'environnement, demeurent pertinentes, elles appellent des adaptations, dont j'ai tracé les contours le 19 mai dernier, à URMATT.

Un recours plus important à la ressource forestière est attendu, en particulier, pour contribuer à la fois au développement de la chaleur et de l'électricité renouvelables et au développement du bois dans la construction. Au total d'ici 2020, la réussite du Grenelle de l'environnement conduit à une récolte supplémentaire de 21 millions de m<sup>3</sup>, dont 9 millions de m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 12 millions de m<sup>3</sup> de bois énergie. Cette récolte nécessite par ailleurs la mise en place d'une politique dynamique de renouvellement de la ressource, afin de permettre le maintien du niveau de récolte supplémentaire envisagé pour les décennies à venir.

La France a également pris l'engagement pour faire face au changement climatique d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de 9% en 2009 à 23% en 2020. Cet engagement constitue un défi ambitieux pour la filière bois qui devra fournir à elle seule un tiers de cet effort.

Enfin, j'ai annoncé à URMATT une multiplication par 10 du taux minimum d'incorporation du bois dans la construction et une augmentation incitative du tarif de rachat de l'électricité produite à partir du bois.

Monsieur Hervé GAYMARD  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Office National des Forêts  
2, avenue de Saint-Mandé  
75012 PARIS

.../...

La contribution de l'ONF à une mobilisation accrue des bois issus des forêts sous-exploitées, à la structuration et à la dynamisation de la filière, au développement de la valeur ajoutée issue de l'exploitation de nos forêts et à de nouveaux usages du bois (bois énergie, bois construction, chimie verte) est essentielle.

Il incombe donc à l'ONF de contribuer à un approvisionnement sécurisé et adapté aux besoins des différents secteurs de la filière, dans des conditions leur permettant de développer des activités compétitives notamment face à la concurrence européenne.

Présent sur tout le territoire national, gérant 25% de la surface boisée nationale (domaniale et communale), et représentant 40% des ventes de bois en France, l'Office se doit d'être effectivement en situation de répondre aux enjeux économiques et énergétiques, mais aussi environnementaux, et territoriaux d'une politique forestière modernisée, adaptée aux enjeux de l'avenir.

Pour contribuer efficacement et durablement à l'objectif d'accroissement de la mobilisation du bois, l'ONF doit, en effet, faire face à un certain nombre de défis tels que l'adaptation de la gestion forestière et des ressources génétiques forestières pour faire face au changement climatique et le développement de sa compétitivité dans un contexte de concurrence européenne et mondiale.

A cet égard et dans la perspective du futur contrat d'objectifs 2012-2016 entre l'Etat et l'établissement, la mission que je vous confie aura pour objet d'analyser les relations entre, d'une part, le cadre réglementaire d'intervention, les mécanismes de financement et les modes d'organisation de l'office, et d'autre part, les nouveaux enjeux de la mise en œuvre de la politique forestière nationale. Un examen des modes de gestion de la forêt publique dans les grands pays forestiers européens (en particulier Allemagne, Autriche, Scandinavie...) viendra compléter votre analyse en identifiant les exemples les plus efficaces au regard des missions confiées aux gestionnaires. Le cas échéant, vous me proposerez, ainsi qu'au gouvernement, les mesures propres à renforcer la contribution de l'établissement à cette politique.

D'une façon plus globale, votre mission portera dans un second temps sur la contribution des forêts à la lutte contre le changement climatique, dans la perspective du futur accord international prolongeant le protocole de KYOTO après 2012, et aux enjeux forestiers dans le cadre européen.

S'agissant de la contribution des forêts à la séquestration du carbone, vous vous appuierez sur les positions défendues par la France à COPENHAGUE. Vous chercherez à les enrichir de propositions cohérentes avec les objectifs généraux poursuivis, conformes aux possibilités et aux intérêts de notre pays et susceptibles de réunir un consensus parmi nos partenaires européens et internationaux.

Au niveau européen, la politique forestière relève de la subsidiarité confiée aux Etats-membres. Pour autant de multiples politiques européennes sectorielles ont un impact direct sur les orientations en matière forestière.

Vous ferez des propositions concernant celles qui ont un impact direct sur les objectifs fixés à URMATT, plus particulièrement en matière d'énergie renouvelable et de lutte contre le réchauffement climatique. Vous veillerez aussi à faire des propositions dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité. L'ensemble de vos propositions s'inscrira dans le cadre de la consultation engagée par la Commission au titre du livre vert sur la protection des forêts en Europe.

Pour l'exercice de cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les services des ministères concernés, notamment du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui désigneront un représentant de leur corps d'inspection, pour vous accompagner dans cette mission.

Je vous prie de m'adresser un rapport intermédiaire pour le 30 juin 2010, et vos conclusions définitives avant la fin de l'année.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

 *Commissaire*

  
Nicolas SARKOZY